

**Désignation des BIENS :**

**Lot numéro vingt quatre (24) :**

Un appartement, situé au rez-de-chaussée, composé de deux pièces principales.  
Et les trente huit / millièmes (38/1.000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro vingt cinq (25) :**

Un appartement, situé au premier étage, composé de trois pièces principales.  
Et les trente trois / millièmes (33/1.000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**Lot numéro vingt six (26) :**

Un appartement, situé au second étage, composé de deux pièces principales.  
Et les trente trois / millièmes (33/1.000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

**PROPRIETE - JOUISSANCE**

L'**ACQUEREUR** sera propriétaire du bien ci-dessus désigné à compter du jour de la réalisation de la vente par acte authentique.

Il en aura la jouissance, savoir :

- En ce qui concerne l'appartement situé au rez-de-chaussée, à compter du même jour par la prise de possession réelle.
- En ce qui concerne les appartements situés au premier et au second étage, à compter du même jour par la perception des loyers.

**PRIX**

La vente, si elle se réalise, aura lieu moyennant le prix principal de **CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (180.000,00 EUR)**, s'appliquant :

- Aux biens meubles à concurrence de la somme de **9.000,00 €**.
- Aux biens immeubles à concurrence de la somme de **171.000,00 €**.

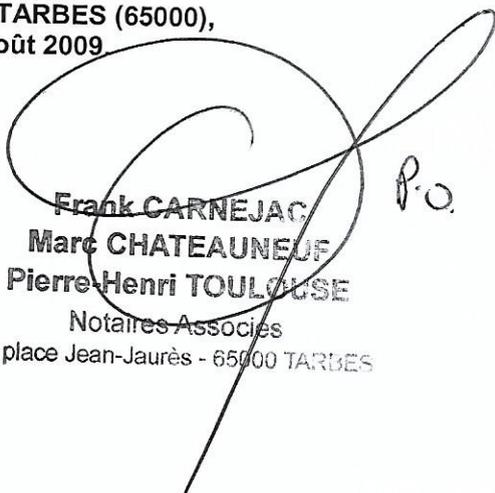
Lequel prix sera payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

Etant ici précisé que la négociation d'un montant de **14.500,00 €** est en sus du prix.

Les frais de la vente s'élèveront à la somme de **12.700,00 €**, sauf à parfaire ou à diminuer, en ce non compris les frais d'un éventuel emprunt.

**EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.**

Fait à **TARBES (65000)**,  
Le 3 août 2009

  
**Frank CARNEJAC**  
**Marc CHATEAUNEUF**  
**Pierre-Henri TOULOUSE**

Notaires Associés  
7, place Jean-Jaurès - 65000 TARBES